

Subsides

notamment au sujet des routes 11, 17 et 8 qui auraient besoin, d'après lui, de travaux de réfection.

Je me demande si lui-même ou ses collègues voudraient faire quelques remarques, dans le cadre de l'expansion régionale, au sujet des avantages que le Nouveau-Brunswick pourrait retirer—c'est une question qui m'intéressait et qui intéressait aussi d'autres députés—d'une route corridor dans l'État du Maine. Je me rends compte de la diversité des opinions à ce sujet et je saurais gré aux députés du Nouveau-Brunswick de me faire connaître la leur.

[Français]

M. Corbin: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'exprimer mes vues tout de suite sur les commentaires que vient de faire le ministre au sujet d'un projet de route corridor dans le Maine. J'aimerais éventuellement parler de cette question-là, mais j'ai d'autres préoccupations majeures qui, à mon sens, devraient être traitées de façon prioritaire à l'heure actuelle. Et je reviendrai sur la question d'une route corridor dans l'État du Maine plus tard.

D'ailleurs, j'ai eu l'occasion aujourd'hui au cours d'une question que j'adressais au ministre des Transports (M. Mazankowski) de me plaindre du fait que la Commission canadienne des transports va subventionner le Via Rail relativement à un service de train de voyageurs qui passe dans l'État du Maine, alors qu'au même moment ou nous enlève ce qu'il nous restait de liens en termes de train de passagers entre Edmundston et le centre du Canada en passant par Québec. Alors il y a quelque chose qui ne marche pas rondement dans ces boutiques-là. Alors je parlerai de la route corridor un peu plus tard. Pour le moment, je voudrais d'abord féliciter le ministre. J'aurais voulu commencer par le féliciter de l'honneur qui lui échoit d'être titulaire du portefeuille de l'Expansion économique régionale. J'y suis sensible parce que je suis, comme lui, résident de la région de l'Atlantique; ma loyauté est assurée, premièrement, au Canada et, deuxièmement, à la région que je représente à la Chambre, et je souhaite à l'honorable député beaucoup de succès dans la lourde tâche qui l'attend et à laquelle il s'est déjà, sans doute, attaqué de façon résolue.

Monsieur le président, la question précise que je voudrais soulever avec le ministre, en ce moment, concerne une entente pour les régions dites en voie de développement, en anglais on dit *Developing Regions Sub-Agreement*, entente qui a été signée par le prédécesseur du ministre, l'actuel député de Lac-Saint-Jean (M. Lessard) et le premier ministre du Nouveau-Brunswick, l'honorable Richard Hatfield. Cette entente a été modifiée à la toute dernière minute de façon à satisfaire à certaines exigences, lesquelles, à mon sens, étaient exagérées, de la part du président du Conseil du Trésor de la province du Nouveau-Brunswick qui est aussi député de la ville d'Edmundston que je représente à la Chambre des communes. Il était entendu que le gouvernement fédéral inclurait des sommes, précisément la somme de 1 million de dollars, dans le cadre de cette entente pour les régions en voie de développement, pour continuer les travaux d'amélioration et d'agrandissement à la piste de l'aéroport régional, qui est en construction depuis quelques années, et ce à Saint-Léonard, dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick. Le premier ministre de la province a répondu que si l'entente ne prévoyait pas d'argent pour la construction d'un terrain de stationnement—imaginez, un parking, dans la ville d'Edmundston, stationnement relié au

développement d'un complexe de centre-ville qui comprend des bureaux du gouvernement, un hôtel et un centre d'achat—il ne permettrait pas que la province partage à 20 p. 100 au développement continu de l'aéroport de Saint-Léonard. Le prédécesseur du ministre, comme je l'ai dit, l'actuel député du Lac-Saint-Jean, devant cet état de fait, a dû concéder à la province que si le montant d'un million de dollars ne pouvait être affecté au développement de l'aéroport, il ne serait pas pour autant affecté au développement d'un terrain de stationnement relié à l'aménagement du complexe du centre-ville. Et voilà où en étaient les choses au moment des élections. Mais je rappelle au ministre que l'entente a été bel et bien signée une dizaine de jours avant la date des élections.

Il est arrivé ce qui est arrivé, et c'est maintenant le parti du ministre qui est au pouvoir. Cependant, les municipalités de la région qui les premières devaient bénéficier de cette entente, parce qu'elle contenait des sommes importantes pour les infrastructures d'eau et d'égout surtout, ont souffert tout l'été, car durant toute cette période on leur a dit qu'il n'était pas possible d'exécuter cette entente. On a allégué que les fonds n'existaient pas pour cette année. Je vais donc demander au ministre de confirmer si telle est bien la situation, quoique selon mes renseignements il y avait plus d'un million de dollars qu'on pouvait dépenser dès cette année pour l'exécution de cette entente.

Évidemment, il n'y a pas seulement la région du Nord-Ouest, région de Madawaska-Victoria qui était comprise dans cette entente de développement, il y a aussi la région de Northumberland-Miramichi, celle de mon collègue qui m'écoute actuellement, qui devait bénéficier des retombées économiques prévues dans cette entente.

A ce que je sache, en dépit du climat d'urgence qu'attachait le président du Conseil du Trésor, M. Simard, de la province du Nouveau-Brunswick à conclure cette entente, comme on dit en bon brayon: «au plus sacrant», l'entente, à toutes fins pratiques, a dormi sur les tablettes depuis 5 ou 6 mois, depuis qu'elle a été signée. Et maintenant, on me dit que des tractations ont eu pour effet de retirer de l'entente le million de dollars qui était prévu pour des travaux accélérés à l'aéroport, cette somme sera maintenant affectée à d'autres projets. Évidemment, c'est peut-être une situation gênante pour le ministre qui hérite d'un portefeuille dont les problèmes n'ont pas été spécifiquement causés par sa bonne volonté à coopérer. Ma deuxième question au ministre porte sur le commentaire qu'il a fait tout à l'heure en répondant à mon collègue de Gloucester (M. Breau). Il a dit qu'il ne s'opposerait pas à ce que la province change ses priorités. Là-dessus, moi aussi je suis d'accord, la province a certainement le droit d'indiquer ses priorités et, dans la mesure du possible, le gouvernement fédéral verra à respecter ces priorités. Mais je me demande, monsieur le président, ce qui est plus important dans l'approche globale d'un plan régional pour le bien-être d'une population, pour son essor économique. Est-il plus important de doter cette région d'un *parking*, dans une ville, ou bien de la doter d'une facilité aéroportuaire qu'elle réclame depuis belle lurette? Voilà où en sont rendues les priorités de la province. Le prédécesseur du ministre ayant, de façon lucide, déterminé que l'aéroport était plus important qu'un stationnement, il